



Numéro 126
Avril 2025

Compte-rendu de la réunion publique du Conseil Municipal du 08 avril 2025

Présents : 11. Pouvoirs : 3

➤ **Administration Générale et finances : Monsieur le Maire présente les résultats de clôture du compte administratif 2024 :**

Fonctionnement : Recettes : 478 067,83 €

Dépenses : 372 682, 69 €

Résultat 2024 : + 105 385 ,14 €

Report 2023 : + 115 355, 31 €

Résultat de clôture : + 220 740 , 45 €

Investissement : Recettes : 182 078,90 €

Dépenses : 73 413,50 €

Résultat 2024 : + 108 665,40 €

Report 2023 : + 56 554, 00 €

Résultat de clôture : + 165 219,40 €

Résultat : Fonctionnement : + 220 740 ,45 €

Investissement : + 165 0219,40 €

Résultat total 2024 : + 385 959, 85 €

Le compte administratif est voté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal tout comme le compte de gestion du Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement soit 220 740, 45 € de la manière suivante : 120 000 € affecté en investissement et 100 740, 45 € affecté en report au budget de fonctionnement. Le résultat d'investissement de 165 219,40 € est reporté en totalité au budget d'investissement.

Vote des taux des impôts locaux pour 2025 : Monsieur le Maire propose, au vu de la situation économique actuelle de ne pas augmenter le taux des taxes. Pour rappel : Taxe foncière bâtie taux communal : 21.92% + Taux départemental 15.90 % soit 37.82 %. Taxe foncière non bâtie : 50.25 %. Taxe d'habitation : 8.18 %. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le CM donne son accord pour ne pas appliquer d'augmentation pour 2025.

Vote du budget primitif : Monsieur le Maire présente le budget primitif qui s'élève à 567 104.45 € en fonctionnement et à 514 422.875 € en investissement. Le CM adopte à l'unanimité le budget principal de l'exercice 2025.

Recrutement de deux agents saisonniers : Monsieur le Maire propose l'embauche de deux agents saisonniers à temps non complet pour renforcer les techniques administratifs et techniques durant le mois de juillet 2025 pour 52h30 mensuelle. Les candidats ayant transmis leur candidature seront contactés. Accord du CM.